
N° 95-0229 - Désignation de représentants au conseil d'administration et à la commission de tutelle de l'Office du tourisme-bureau des congrès - Direction des finances et du contrôle de gestion - Service des gestions externes -

Le Conseil,

Vu le rapport du 19 octobre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

L'office du tourisme-bureau des congrès du Grand Lyon a pour objet l'étude et la mise en oeuvre des moyens propres à développer les activités touristiques de la communauté urbaine de Lyon en vue de contribuer à son expansion économique, sociale et culturelle.

Il assure, en outre, le développement du tourisme d'affaires et de congrès au travers du bureau des congrès qui lui est structurellement et administrativement rattaché et qui exerce sa mission sous le contrôle d'une commission de tutelle composée des organismes lui assurant son budget propre.

Son conseil d'administration est composé de trente-six à quarante-cinq membres. La communauté urbaine de Lyon est représentée par un élu titulaire et un élu suppléant au sein dudit conseil. Elle compte, de plus, un élu à la commission de tutelle du bureau des congrès ;

B - Propose de désigner les représentants de la communauté urbaine de Lyon au conseil d'administration (1 titulaire et 1 suppléant) et un autre à la commission de tutelle de l'office de tourisme-bureau des congrès du Grand Lyon ;

Vu le présent dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

DELIBERE

Désigne monsieur Jean-Claude Bourcet, titulaire, et monsieur Régis Volle, suppléant, en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon au conseil d'administration et monsieur André Maréchal en tant que représentant de la communauté urbaine de Lyon à la commission de tutelle de l'office de tourisme-bureau des congrès du Grand Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,